

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 4 juin 2018.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h02)

2018-06-137    **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2018-06-138    **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai, 2018.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de mai 2018 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1ere période de question**

**5 Correspondance**

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2018.

**6 Législation**

2018-06-139    **6.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2017, préparé par madame Karen Talbot de la firme Blanchette Vachon SENCRL, nous indique que les revenus

d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 3 265 356 \$, les dépenses conciliées sont de 3 166 639 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 151 061 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 246 376 \$ au 31 décembre 2017.

Blanchette Vachon a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2017 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant signé le 7 mai 2018 comporte une réserve à l'effet que l'entité n'a pas comptabilisé des revenus de transferts à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels concernant les acquisitions d'immobilisations (et d'autres dépenses) financés ou devant être financés par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable canadienne pour le secteur public sur les paiements de transfert qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 n'ont pu être déterminées.

Toujours selon le même rapport, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe précédent, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Au courant de l'année 2017, nous avons réalisé la réfection du ponceau du rang 7, la réfection d'une partie de la 5<sup>e</sup> Avenue, l'installation d'une balançoire pour mobilité réduite et la continuité de l'Oktoberfest et le marché de Noël.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

2018-06-140 **6.2 Concours pour le nom du parc au Complexe Saint-Louis et sa gestion**

Attendu qu'il y a aménagement du parc situé au Complexe Saint-Louis;

Attendu que la FADOQ a reçu une subvention du programme Nouveau Horizon pour l'aménagement du parc;

Attendu qu'il y a suggestion du comité de la FADOQ de procéder à un concours afin de lui trouver un nom;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu;

Que le conseil lance un concours à cet effet et prévoit une récompense pour le gagnant;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce conserve la gestion de ses espaces.

Adopté à l'unanimité

2018-06-141 **6.3 Dépôt des baux pour les locations commerciales au 325, 1<sup>re</sup> Avenue Sud**

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Municipalité et deux

commerçants relatifs aux conditions de location de ladite superficie des locaux 101, 102 et 200;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Alain Quirion et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Erika Ouellet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour la location des locaux 101 et 102 au Centre Santé plus et le local 200 à Chez Jeannot Fleuriste.

Adopté à l'unanimité

## **7 Trésorerie**

### 2018-06-142 7.1 **Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2018-06-142;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 271 113.81 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

### 7.2 **Demande de paiement no 2 - Excavation Bolduc - ponceau 7<sup>e</sup> rang**

Point reporté

### 2018-06-143 7.3 **Demande de paiement no 1 - Giroux et Lessard - réfection rue de l'Église**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 1 pour le projet de la rue de l'Église;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'effectuer le paiement numéro 1 au montant de 193 523.33 \$ taxes incluses à Giroux et Lessard ltée.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-144 7.4 **Ouverture emprunt temporaire - réfection rue de l'Église**

Attendu qu'il y a recherche de taux pour l'ouverture de l'emprunt temporaire;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Alain Quirion et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Banque Royal du Canada

un montant de 1 412 600 \$ à un taux préférentiel minoré par 0.47 au taux préférentiel actuel de 3.45 pour un taux de 2.98 %.

Adopté à l'unanimité

## **8 Fourniture et équipement**

### 2018-06-145 8.1 **Demande de lumière de rue coin 6<sup>e</sup> rang**

Attendu qu'il y a demande d'effectuer pour l'installation de lumière de rue à proximité du 493, route 204 et à l'intersection de la route 169 et du rang 6;

Attendu qu'il y a déjà 3 lumières de rue à proximité du 493, route 204 ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu :

Que le conseil autorise l'achat et l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la route 169 et du rang 6.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-146 8.2 **Contrôle qualitatif des sols et matériaux - réfection rue de l'Église**

Attendu que les travaux de réfection de la rue de l'Église requièrent un contrôle qualitatif des sols et matériaux;

Attendu qu'une recherche de prix est effectuée auprès de GHD consultant, Groupe SM, ABS et Englobe;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de retenir l'offre de service de Englobe corp. pour un montant forfaitaire de 13 300.83 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-147 8.3 **Modification couche de finition enrobé bitumineux-réfection rue de l'Église**

Attendu qu'il y a proposition de l'entrepreneur de changer la couche de finition de 30mm d'enrobé bitumineux pour du EC-10 au lieu du ESG-10;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise la modification du devis pour le projet 171-06175-00 l'article 1.4.5 ESG-10 à 127-04 \$ / T.M. pour du EC-10 à 133 \$ / T.M. pour un supplément de 1 966.80 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-148 8.4 **Formation eau potable et eaux usées - partage de la ressource et des frais**

Attendu qu'il y a proposition de se joindre à la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley dans la formation d'une ressource en opération de la distribution de l'eau potable et l'opération en eaux usées;

Attendu qu'il y aura partage de frais;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce confirme sa position auprès de

la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley;

Que le conseil propose la formation d'un comité afin de libeller les modalités du projet, de la distribution des frais et du fonctionnement du partage de la ressource.

Adopté à l'unanimité

8.5 **Alternative temporaire pour opération gestion eau potable et eaux usées**

Point reporté

8.6 **Travaux éclairage caserne**

Point reporté

2018-06-149 8.7 **Caméra de recul unité d'urgence**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu que le conseil autorise un budget de 600 \$ pour l'achat d'une caméra de recul pour le nouveau véhicule d'unité d'urgence.

Adopté à l'unanimité

2018-06-150 8.8 **Entretien tapis Complexe Saint-Louis et plancher Gym**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil reporte le nettoyage des tapis du Complexe St-Louis;

Que le conseil autorise le décapage et le cirage du 2<sup>e</sup> étage du 325, 1<sup>re</sup> Avenue Nord pour un montant maximal de 689 \$ avant taxes par Sani Brille.

Adopté à l'unanimité

2018-06-151 8.9 **Entrée d'eau Canam - Excavation Bolduc inc.**

Attendu qu'il y a des travaux de réfection d'aqueduc sur le terrain appartenant à Canam;

Attendu que la municipalité doit procéder au changement de la conduite de son emprise;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise l'entrepreneur retenu par Canam, Excavation Bolduc inc, à procéder au changement de la conduite pour un budget approximatif d'un maximum de 4 000 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2018-06-152 8.10 **Ameublement bureau loisirs et culture et aire d'attente**

Attendu que le bureau loisirs et culture n'a pas fait l'objet d'un ameublement adéquat depuis son ouverture;

Attendu que le meuble faisant office de bureau sera transféré au gym;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise la mise en commande tel que soumissionné par Hamster (Équipement bureau Demers) AM0866 au montant de 1 835 \$ avant taxes incluant l'installation ainsi que 2 chaises pour l'aire d'attente.

Adopté à l'unanimité

## 9 Personnel

## 10 Loisirs et Culture

### 2018-06-153 10.1 Demande de commandite Comité soccer mineur Saint-Martin

Attendu que le comité de soccer mineur de Saint-Martin dépose une demande de participation financière pour 43 joueurs de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce participe financièrement à raison de 15 \$ par joueur local pour un total de 645 \$.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-154 10.2 Demande de remboursement - inscription baseball mineure Saint-Georges

Attendu que le comité de Baseball mineur de Saint-Martin s'est vu effectuer un camp d'entraînement afin de sélectionner les joueurs de la saison 2018;

Attendu que Mme Claudine Paré a procédé à l'inscription de ces 2 enfants dans la ligue de Saint-Georges;

Attendu qu'il y a demande de remboursement des frais de la carte des loisirs pour un montant de 100 \$.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce participe financièrement à raison de 15 \$ par joueur local pour un total de 30 \$.

Adopté à l'unanimité

### Mention 10.3 Médaille d'or volleyball- Nathan Turcotte

Le conseil est désireux de souligner l'esprit sportif de Nathan Turcotte qui a remporté la médaille d'or dans la 3<sup>e</sup> Division à Edmonton en volleyball. Nathan Turcotte fait partie de l'équipe civile des Condors Chaudière-Appalaches.

### 2018-06-156 10.4 Locateur du 325, 1<sup>re</sup> Avenue Nord - demande d'utilisation Gym

Attendu qu'il y a demande de tarification préférentielle, sur l'inscription à l'Accès Gym, pour les locateurs du 325, 1<sup>re</sup> Avenue Nord;

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil applique la tarification en vigueur pour les locataires et employés du 325, 1<sup>re</sup> Avenue Nord.

Adopté à l'unanimité

## 11 Rapports

### 11.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Christian Bégin en remplacement de Monsieur Alain Quirion, fait un court rapport de la réunion

### 11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Alain Quirion en remplacement de Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

## 12 Divers

### 2018-06-157 12.1 Demande d'autorisation de passage - Bar le Traffic

Considérant que la direction du bar le Traffic organise annuellement une randonnée de motos servant à amasser des sous pour venir en aide aux enfants malades de la région;

Considérant que l'activité se déroulera le 4 août prochain et le ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports exige une autorisation de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau il est résolu d'autoriser la direction du bar le Traffic à passer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour la randonnée de motos du 4 août prochain.

Adopté à l'unanimité

### 2018-06-158 12.2 Programme d'aide voirie locale 2018-2021 - RIRL 2017-696 plans et devis

Attendu que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Beauce Sartigan a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

Attendu que désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon

les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2018-06-159 14 **Ajournement de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance.

Il est résolu d'ajourner l'assemblée au mardi 26 juin à 19h00.

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....